

Une bouffée d'oxygène

L'AMIANTE, IMMENSE CRIME SOCIAL

La terrible enquête des époux Voide



FABRICE NICOLINO

Enfin une bonne nouvelle. Mais est-ce une bonne nouvelle ? Remontons le temps, on va comprendre. En 1996, Pierre Léonard meurt, à 49 ans, d'un cancer de la plèvre, cette membrane qui enveloppe les poumons. Sa sœur Nicole Voide, soutenue par son mari, Gérard, ne se résigne pas. Cette maladie est aussi appelée le cancer de l'amiante, car ce dernier est sa seule cause connue. Or Pierre n'a jamais travaillé, elle en est certaine, au contact de cette fibre.

Commence une histoire prodigieuse. Les Voide se lancent dans une enquête digne des plus grands détectives. Je le sais, car j'ai rencontré Gérard un après-midi de la fin 2000, au siège d'une association de bagarre contre l'amiante. Il photocopiait des centaines de pièces, ça n'en finissait pas. C'est alors qu'il m'a raconté. À Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), dans le quartier de l'Ormeteau où les petits Voide habitaient, il y avait bien sûr une école. Mais juste à côté aussi, le Comptoir des minéraux et des matières premières (CMMP). Une usine de broyage de l'amiante.

Ne jamais croire ceux qui tiennent le manche. Quand le CMMP ouvre, en 1938, les riverains savent déjà l'essentiel, et signent à tour de bras une pétition qui dit : « L'autorisation d'une usine malsaine en cette région totalement ouvrière serait aller à l'encontre de la santé des enfants. » Et plus loin : « L'installation d'une usine insalubre fera perdre à ces travailleurs le seul grand avantage acquis : l'air pur. »

Ne jamais croire ceux qui tiennent le manche

En 1955, les plaintes s'accroissent. La poussière d'amiante est partout : dans les potagers, dans la cour de

l'école que fréquente Pierre Léonard, et même sur les tombes du cimetière. En 1956, nouvelles plaintes. En 1957, nouvelles plaintes. En 1959, nouvelles plaintes. La commission d'hygiène signale que « les terrains se trouvant à proximité de l'usine sont d'une façon quasi constante recouverts d'une poussière blanche, très fine, veloutée au toucher, adhérente ». Le monstre ne fermera ses portes qu'en 1990.

Ainsi qu'on voit, les Voide ne se sont pas contentés de chercher. Ils ont bel et bien trouvé : Pierre est mort d'avoir appris à lire. Mais ce que les documents ne disent pas, c'est qu'ils se

Personne ne paiera la note

Le coût financier du désastre de l'amiante est inestimable. Compter en dizaines de milliards d'euros. Ou plus. Le seul désamiantage de l'université de Jussieu, à Paris, a coûté à la société 1,8 milliard d'euros. Le chiffre date de 2010, alors qu'il restait encore cinq années de travaux. La note de Radio France est établie - est-ce vrai? - à 493 millions d'euros. Celle de la tour Montparnasse - les travaux sont à l'arrêt - se chiffre également en centaines de millions. Et des lieux à désamianter, il y en a des milliers, dont la plupart garderont leur poison faute de financement. Ça continue? Ça continue. On apprend début novembre que la Région des Hauts-de-France risquait de dépenser 1 milliard d'euros pour remplacer 40 TER amiantés d'ici à 2028. Pour cause de réglementation européenne.

À Lyon, un ancien « peintre applicateur de signalisation horizontale » vient de faire condamner la métropole - fin novembre - pour l'avoir laissé malaxer de l'amiante à mains nues pendant douze ans. À Yvetot (Seine-Maritime), des parents sont dans l'angoisse, car on a découvert de l'amiante dans une crèche. Et de même dans un très grand nombre d'écoles, souvent vétustes, où les fibres d'amiante font la gigue devant les gosses. Dans l'agriculture, c'est pire : une étude des chambres d'agriculture de Bretagne conclut que « le gisement d'amiante dans les bâtiments d'élevage bretons est estimé à près de 1 million de tonnes ». Le miracle, le voici : il n'y a aucun responsable. Tous savaient, et tous ont fermé leur gueule, mais il n'y a aucun responsable. Doux pays. F.N.

1. tinyurl.com/uaffzvzk

seront heurtés aux murs de béton de toutes les administrations. On les envoie promener. On les moque. On les insulte parfois, car ils ne lâchent rien. En novembre 2000, Gérard m'a invité à une réunion publique que les deux combattants organisaient à Aulnay-sous-Bois, dans le quartier du CMMP. Un pauvre petit tract distribué dans les boîtes aux lettres racontait que les riverains avaient été empoisonnés.

La salle se remplit peu à peu : 30, 50, 100 personnes. J'y étais. C'était à pleurer. Une à une, des victimes se levaient, et l'on voyait apparaître en direct une véritable épidémie. Abdelkader Mezzoughi parla : « Mon père est mort à cause de cette boîte, et cinq personnes de ma famille aussi. » Il retint un sanglot, avant d'ajouter : « J'ai travaillé dans cette usine, moi aussi, en 1960, j'avais 19 ans. J'ai aujourd'hui 59 ans, mon père avait 59 ans quand il est mort. Il n'y avait que des Algériens, que des Algériens et un seul Français. »

La suite fut presque aussi sinistre. Les autorités nièrent, ployèrent, avant de reconnaître 230 malades, dont beaucoup morts. Un chantier de dépollution fut lancé, malgré tant de reculades et de mensonges. Coût pour la société et la ville d'Aulnay-sous-Bois : 17 millions d'euros. On vient d'apprendre un épilogue, qui ne sera jamais une fin. Après trente années de bagarres acharnées, la cour d'appel de Paris a signé un arrêt, le 27 novembre 2024, qui condamne l'ancienne société CMMP à verser plus de 13 millions d'euros à la ville.

La cour souligne « l'investissement bénévole » - les Voide, seuls pendant tant d'années -, qui « a permis d'ouvrir la question de la dépollution du site et de sa remise en état dans le cadre d'un débat citoyen et pas seulement économique ». Qui paiera, quatre-vingt-six années après les premières alertes? Qui soulagera les victimes? Les proprios du CMMP sont tous morts, eux aussi. Oui, qui paiera? ●

Ce qu'on savait en 1898

La vérité sur l'amiante n'existe pas. Mais on sait des éléments essentiels. Dès 1898, l'inspectrice du travail britannique Lucy Deane note dans un rapport sur l'amiante : « La nature acérée des particules, semblables à du verre, a été clairement révélée, et [quand elles restent] en suspension dans l'air de la pièce en n'importe quelle quantité, les effets se sont avérés nocifs. »

En 1906, un autre inspecteur du travail, Denis Auribault, écrit que les poussières d'amiante vont « éroder et déchirer le tissu pulmonaire, provoquant par leur action pernicieuse une phtisie spéciale... ». Ce Français avait été aux premières loges, car il avait constaté les années précédentes un véritable massacre dans le personnel d'une usine de filature d'amiante de Condé-sur-Noireau, en Normandie.

Le reste n'est qu'une histoire criminelle dont l'acteur principal est l'industrie, constamment soutenue par des fonctionnaires et des politiciens complices. En France, une partie de la fortune de la multinationale Saint-Gobain provient de l'amiante. Nul ne sait combien de victimes il a provoquées en France, mais une estimation revient sans convaincre tout à fait :

Une histoire criminelle dont l'acteur principal est l'industrie

100 000 morts. Dans la mesure où il y a encore de l'amiante dans des milliers de bâtiments et habitations, ce nombre est probablement très sous-évalué.

Une toute petite association n'aura cessé de batailler depuis sa création, en 1995. Ban Asbestos France (ban-asbestos-france.com) a été fondée par un trio de choc. Le toxicologue Henri Pézerat - mort en 2009 -, qui aura beaucoup œuvré pour l'interdiction de l'amiante, intervenue en 1997; Annie Thébaud-Mony, chercheuse à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm); Patrick Herman, un solide paysan-maçon-écrivain.

Depuis la mort de Pézerat, ses amis continuent son travail au travers de l'Association Henri-Pézerat (asso-henri-pezerat.org), qui documente un grand nombre de crimes industriels. L'une de ses dernières alertes : Notre-Dame. 400 tonnes de plomb ont cramé le 15 avril 2019, polluant follement une partie de Paris. Le scandale a comme de juste été étouffé. F.N.

« Un quart de tous les microplastiques présents dans l'environnement provient des pneus de voiture. Ces minuscules paillettes de plastique, générées par l'usure lors de la conduite normale, finissent par s'accumuler dans le sol, dans les rivières et les lacs, et même dans notre alimentation. » Phys.org, 28/11/2024



KUPER